

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
 du 26/03/2021

Séance du 26 mars 2021

Membres en exercice :
 22

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis à FRIGNICOURT sur convocation qui leur a été adressée par voie électronique le 19 mars 2021 par Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, les membres du Comité Syndical d'ADEVA Pays Vitryat.

Sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Sont présents : Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Représentés : Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

Excusé(s) : Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

Absents : Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

Assistent : Annäig CUNTIGH, Clément DELAPORTE, Charles de COURSON, Laetitia de MIANVILLE, Pascal ERRE, François GSELL, Catherine LAMBERT, Isabelle LANIESSE, Mélanie LEPOLARD

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROYER

Le Président Daniel FONTAINE ouvre la séance et remercie M. Patrick LANTERNAT, Maire de la commune, et son Conseil Municipal pour le prêt gracieux et l'installation de la salle permettant de respecter les distanciations physiques préconisées dans le cadre des mesures sanitaires contre la Covid-19.

Monsieur Jean-Louis ROYER est nommé Secrétaire de séance. Il procède à l'appel des élus et du comité d'experts.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE COMITÉ SYNDICAL

Thème	N° décision	Intitulé de l'acte	Date
Signature 2 Avenants aux CDD	-	Avenant au CDD Mme Mélanie LEPOLARD Chargée de mission LEADER Avenant au CDD Mme Laëtitia De Mianville Chargée de mission PAT et PTRE	prenant effet le 01/03/2021

1. APPROBATION DU PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2021

✓ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 9 Février 2021.

2. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'ÉTUDE « L'HABITAT DES JEUNES » - DELIB DE 2021 006

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» pages 5 à 7)

Le Président donne la parole à Clément DELAPORTE, Chargé de Mission Généraliste, qui expose les motifs et le but de cette étude.

L'hébergement temporaire des travailleurs, et notamment des mineurs, est une problématique qui a été identifiée par les acteurs institutionnels mais également par les entreprises du territoire. En effet, faute de solutions adaptées, il est actuellement difficile pour les entreprises de faire venir certaines compétences sur le territoire vitryat que ce soit pour des missions temporaires (intérim, saisonnier, ...) ou pérennes (hébergement du salarié le temps de son installation). Cette difficulté se retrouve également auprès des mineurs en formation professionnelle (alternance, apprentissage...) pour qui trouver un hébergement temporaire peut être impossible.

C'est pourquoi le développement de solutions permettant l'hébergement temporaire des travailleurs sur le territoire figure parmi les actions de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences du Pays Vitryat (Action 1.2 : Faciliter l'hébergement temporaire des travailleurs).

Afin de mettre en œuvre cette action de la GTEC et trouver des solutions permettant l'hébergement temporaire de travailleurs, le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat souhaite lancer une étude sur le sujet.

Celle-ci permettra :

- D'identifier et de caractériser les besoins et les difficultés rencontrées par différents acteurs du bassin vitryat et de ses territoires voisins (entreprises, centres de formation, écoles, institutionnels, salariés, étudiants...),
- De recenser les initiatives existantes à l'échelle régionale mais également les formes d'hébergement temporaire envisageables en s'appuyant sur des expériences nationales voire européennes,
- De proposer des scénarii adaptés au territoire vitryat afin de répondre aux besoins en hébergement temporaire.

Le plan de financement prévisionnel proposé est évalué à 40 000,00 € HT.

Les membres du Comité Syndical entame un débat sur le sujet.

Dans la mesure où il existe déjà de nombreuses initiatives dans ce domaine, en l'occurrence les plateformes numériques dédiées au logement, de nombreux gîtes sur le territoire, etc... le Comité Syndical n'est pas hostile à cette étude mais demande de plus amples précisions.

Clément DELAPORTE précise que ce besoin de logement temporaire concerne de nombreux secteurs d'activité du territoire vitryat (organismes publics, entreprises agricoles, artisanales ou industrielles, professionnels de la santé...) et d'autant plus les travailleurs mineurs recrutés dans le cadre de l'apprentissage.

Mme CUNTIGH, Directrice du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, ajoute qu'au-delà de l'hébergement temporaire, le but de cette étude est aussi d'envisager comment donner envie aux futurs usagers de rester ou de revenir sur le territoire, de créer des réseaux entre eux et des synergies entre les différents acteurs concernés.

Le Comité Syndical entend cette justification.

DELIBERATION DE 2021 006 VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'HEBERGMENT TEMPORAIRE DES TRAVAILLEURS

Le Président FONTAINE expose : considérant la problématique que peut représenter l'hébergement temporaire des travailleurs pour le bassin vitryat,

Considérant l'action 1.2 « Faciliter l'hébergement temporaire des travailleurs » de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences qui vise à mettre en œuvre des solutions pour répondre à cette problématique, il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la réalisation d'une étude sur l'hébergement temporaire des travailleurs à l'échelle du bassin vitryat.
- De valider le plan prévisionnel de financement pour cette étude comme suit :

Organisme	Taux d'intervention (%)	Montant HT (€)
Programme LEADER	64 %	25 600 €
Région Grand Est	16 %	6 400 €
Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	20%	8 000 €
Total	100 %	40 000 €

- De solliciter auprès de l'Europe (programme LEADER), de la Région Grand Est ou de tout autre organisme financeur, les subventions susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pouvant et contribuer au financement de cette étude.
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **la réalisation d'une étude sur l'hébergement temporaire des travailleurs à l'échelle du bassin vitryat.**
- **considérant que le montant total de 40.000,00 € qui lui est présenté ce jour pour la réalisation de cette étude est sur-évalué, il valide un montant total de 20.000,00 € aboutissant à un plan prévisionnel de financement se répartissant comme suit :**

Organisme	Taux d'intervention (%)	Montant HT (€)
Programme LEADER	64 %	12 800 €
Région Grand Est	16 %	3 200 €
Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	20%	4 000 €
Total	100 %	20 000 €

- **de solliciter auprès de l'Europe (programme LEADER), de la Région Grand Est ou de tout autre organisme financeur, les subventions susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pouvant et contribuer au financement de cette étude.**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

3. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CPTS

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» pages 8 à 9)

Le Président FONTAINE donne à nouveau la parole à Clément DELAPORTE en charge de ce dossier.

Clément DELAPORTE informe :

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays Vitryat réunit les professionnels de santé du territoire autour d'un projet de santé partagé :

- ⇒ Axe 1 : Accès aux soins
- ⇒ Axe 2 : Parcours de soins
- ⇒ Axe 3 : Prévention
- ⇒ Axe 4 : Qualité des pratiques
- ⇒ Axe 5 : Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

La CPTS souhaite associer les acteurs locaux dans son projet :

Élus et collectivités territoriales, acteurs sociaux et médico-sociaux, structures de santé, hôpital...

Le partenariat entre le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et la CPTS concerne :

- ⇒ Une participation réciproque sur les projets d'ADEVA et de la CPTS (expertise, ingénierie...), (notamment sur le projet SNACS (Service d'Appui à la Coordination), la mobilité, l'accueil et l'hébergement des internes, l'attractivité du territoire...)
- ⇒ Le partage de données et d'indicateurs propres à la santé ou au territoire,
- ⇒ La mobilisation des réseaux d'acteurs sociaux, médico-sociaux et de professionnels de santé,
- ⇒ Une communication auprès des élus (via ADEVA) et des professionnels de santé (via CPTS).

Une convention a été rédigée et est en cours de relecture pour formaliser ce partenariat (*signature à venir*).

✓ **Le Comité Syndical prend bonne note de cette information.**

4. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) 2021 – DELIB DE 2021 007 et DELIB DE 2021 008

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» pages 10 à 14)

Le Président invite Laetitia DE MIANVILLE, Chargée de Mission PAT à introduire le sujet.

Elle rappelle que le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der se sont associés pour répondre en août 2020 à l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) lancé par la DRAAF GRAND EST. La candidature a été retenue par la DRAAF GRAND-EST ;

Ce PNA tient compte des nouvelles orientations plébiscitées lors des Etats généraux de l'alimentation et s'articule autour de 3 axes et 2 leviers qui sont :

3 AXES

- Justice sociale
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Éducation alimentaire

2 LEVIERS

- Restauration collective : un partenaire gagnant pour l'alimentation
- Projets alimentaires territoriaux : unir les forces locales au service d'une meilleure alimentation

La candidature du territoire Vitryat à cet appel à projet s'inscrit dans l'une des cinq priorités du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à savoir les projets alimentaires territoriaux et la restauration collective.

Appel à projets PNA National - Ministère de l'agriculture et de l'Alimentation Volet 1 : Emergence de PAT
Candidature du Pays Vitryat et de la CCVCD le 14 janvier 2021 Attente retour candidature
Plafond de subvention : 70 % du budget, plafonné à 100 000 €
Durée de l'action : 36 mois

Le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif :

- d'Introduire progressivement des produits diversifiés de proximité et de qualité dans les menus élaborés par la cuisine centrale de la CCVCD pour contribuer à atteindre l'objectif de 50% d'approvisionnement en produits durables et de qualité de la restauration collective prévu dans la loi EGALIM ;
- d'Optimiser le fonctionnement de la cuisine centrale de la CCVCD en construisant un projet commun avec les deux autres Communautés de Communes du Pays Vitryat ;

La Cuisine centrale pourrait absorber les besoins des écoles de ces deux territoires ;

- Etendre les actions mises en place par les collectivités dans le cadre de la cuisine centrale à l'ensemble de la restauration collective publique du Pays Vitryat ;
- Accompagner l'introduction de produits de proximité et de qualité dans la restauration collective publique d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Le plan d'actions sur 3 ans sera établi à l'issue du diagnostic et s'inscrira dans le cadre de l'Appel à Projet PNA National.

Le Comité Syndical entame un débat concernant la rédaction proposée des objectifs de ce projet alimentaire territorial. Sachant qu'une étude se rapportant à la restauration collective et plus précisément concernant la création ou non d'une cuisine centrale mutualisée, est également menée indépendamment de ce projet par les 2 autres communautés de communes, 4CVS et CCPBD, le Comité Syndical souhaite modifier la rédaction du texte présentant les objectifs du projet alimentaire selon les termes suivants :

Le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif :

- de construire un projet commun entre les 3 EPCI (4 CVS, CCVCD, CCPBD) du pays vitryat
- d'Introduire progressivement des produits diversifiés de proximité et de qualité dans les menus élaborés par la cuisine centrale de la CCVCD pour contribuer à atteindre l'objectif de 50% d'approvisionnement en produits durables et de qualité de la restauration collective prévu dans la loi EGALIM ;
- Etendre les actions mises en place par les collectivités à l'ensemble de la restauration collective publique du Pays Vitryat ;
- Accompagner l'introduction de produits de proximité et de qualité dans la restauration collective publique d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

DELIBERATION DE 2021 007 DEVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL A L'ECHELLE DU PAYS VITRYAT : PORTAGE

Le Président FONTAINE expose :

Le SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT et La COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont associés pour répondre en août 2020 à l'appel à projet PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION lancé par la DRAAF GRAND EST.

La candidature a été retenue par la DRAAF GRAND EST.

La candidature du territoire Vitryat à cet appel à projet s'inscrit dans l'une des cinq priorités du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à savoir les projets alimentaires territoriaux et la restauration collective.

Le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif :

- de construire un projet commun entre les 3 EPCI (4 CVS, CCVCD, CCPBD) du pays vitryat
- d'Introduire progressivement des produits diversifiés de proximité et de qualité dans les menus élaborés par la cuisine centrale de la CCVCD pour contribuer à atteindre l'objectif de 50% d'approvisionnement en produits durables et de qualité de la restauration collective prévu dans la loi EGALIM ;
- Etendre les actions mises en place par les collectivités à l'ensemble de la restauration collective publique du Pays Vitryat ;
- Accompagner l'introduction de produits de proximité et de qualité dans la restauration collective publique d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Le plan d'actions sur 3 ans sera établi à l'issue du diagnostic et s'inscrira dans le cadre de l'Appel à Projet PNA National.

Considérant qu'une chargée de mission est allouée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays pour l'animation et l'accompagnement au développement d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du Pays Vitryat.

Les missions de la chargée de mission seront entre autres :

- Structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,
- Assurer la coordination avec le bureau d'étude, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,
- Devenir le référent départemental circuit court et de proximité,
- Mettre en œuvre des projets d'alimentation territoriaux (PAT) ou locaux et participer aux actions d'animation correspondantes,

Le Président propose au Comité Syndical :

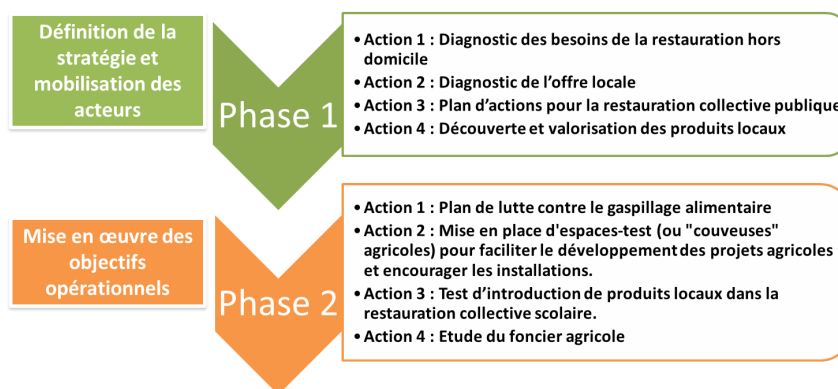
- De valider un co-portage de la démarche PAT entre les deux structures porteuses que sont la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der et le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat et qui donnera lieu à la signature d'une convention tri partite.
- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **Après en avoir délibéré et pris en compte la modification de texte précitée présentant les objectifs du Projet Alimentaire Territorial, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **valider un co-portage de la démarche PAT entre les deux structures porteuses que sont la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der et le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat qui donnera lieu à la signature d'une convention tri partite.**
- **solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.**
- **De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

LE PLAN D'ACTION ET DEFINITION D'UNE STRATEGIE

Laetitia DE MIANVILLE poursuit et commente le plan d'actions ci-dessous.



Bien que cette étude s'intéresse à la restauration dans sa généralité, la clé d'entrée de ce projet concerne plus particulièrement la restauration scolaire. L'étude a commencé et la Chambre d'Agriculture de la Marne a été retenue. Lors de la réunion de lancement, il a été décidé d'interroger l'ensemble des élus du Pays Vitryat afin de recueillir un maximum de données concernant les initiatives locales. Le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat sollicitera donc très prochainement les élus des 3 communautés de communes sur ce thème.

DELIBERATION DE 2021 008 DEVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL A L'ECHELLE DU PAYS VITRYAT : ETUDE, ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT – PHASE 1

Le Président expose :

Le SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT et La COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont associés pour répondre en août 2020 à l'appel à projet PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION lancé par la DRAAF GRAND EST.

La candidature a été retenue par la DRAAF GRAND EST.

La candidature du territoire Vitryat à cet appel à projet s'inscrit dans l'une des cinq priorités du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à savoir l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité de la restauration collective et notamment publique.

Un premier plan d'actions de ce projet relatif à l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective publique accompagné d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire se décompose en 5 principales actions :

Les deux premières actions sont la réalisation d'un diagnostic relatif aux besoins hors domicile (action 1) et un relatif à l'offre locale (action 2).

L'action 3 sera la constitution d'un plan d'actions relatif à l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité de la restauration collective publique, sur la base des diagnostics des besoins et de l'offre réalisés en amont (action 1 et 2).

Pour illustrer le plan d'actions, certains axes de travail peuvent déjà être cités :

Filières locales ; Organisation de la logistique ; Pratiques des acteurs de la formation des métiers de l'agriculture ; Sensibilisation des consommateurs dans le cadre du contrat de ville ; Accès de tous à une alimentation de qualité, sur le lien alimentation/santé ; Souci d'efficacité énergétique des chaînes logistiques ; Développement de l'approvisionnement local en produits issus de l'Agriculture biologique.

La 4ème action consistera à des tests d'introduction de produits locaux dans la fabrication des repas issus de la restauration collective publique.

La 5ème et dernière action sera dédiée à un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il est proposé de le développer dans un premier temps pour servir de test dans deux écoles primaires de chaque communauté de communes du Pays Vitryat et au moins un collège.

Le plan d'action de la phase 2 sera déterminé à la suite de l'élaboration du diagnostic.

Considérant qu'une chargée de mission est allouée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays pour l'animation et l'accompagnement au développement d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du Pays Vitryat.

Les missions de la chargée de mission seront entre autres :

- Structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,
- Assurer la coordination avec le bureau d'étude, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,
- devenir le référent départemental circuit court et de proximité,
- mettre en œuvre des projets d'alimentation territoriaux (PAT) ou locaux et participer aux actions d'animation correspondantes,

Considérant que le plan de financement prévisionnel HT relatif à la demande de subvention LEADER se décompose de la façon suivante :

Dépenses HT	Recettes/Financements sollicités
Frais salariaux : 28 460 €	ADEVA 16 883.60 € soit 20%
Frais de structures et de mission : 3 907 €	AAP Régional DRAAF 15 000€ soit 17.77%
Prestations : 47 051 €	AAP PNA 10 000€ soit 11.84 %
Frais de communication : 5 000 €	LEADER 42 538.23 € soit 50.39%
Total : 84 418 € HT	Total : 84 421.83 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.
- D'initier le projet Développement et structuration d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du pays vitryat : étude, animation et accompagnement pour un budget maximal de 84 418 € HT jusqu'en décembre 2022.
- D'autoriser le Président Daniel FONTAINE à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat.
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **Valider le plan de financement prévisionnel HT relatif à la demande de subvention LEADER se présentant de la façon suivante :**

Dépenses HT	Recettes/Financements sollicités
Frais salariaux : 28 460 €	ADEVA 16 883.60 € soit 20%
Frais de structures et de mission : 3 907 €	AAP Régional DRAAF 15 000€ soit 17.77%
Prestations : 47 051 €	AAP PNA 10 000€ soit 11.84 %
Frais de communication : 5 000 €	LEADER 42 538.23 € soit 50.39%
Total : 84 418 € HT	Total : 84 421.83 €

- **solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.**
- **initier le projet Développement et structuration d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du pays vitryat : étude, animation et accompagnement pour un budget maximal de 84 418 € HT jusqu'en décembre 2022.**

- autoriser le Président Daniel FONTAINE à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat.
- s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. POINT SUR LA CONCERTATION DES EPCI DANS LE CADRE DES ENJEUX TRANSVERSAUX DU SCoT

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» pages 15 à 17)

Le Président FONTAINE passe la parole à Mme CUNTIGH, Directrice du Syndicat Mixte ADEVA , en charge de cette thématique.

Mme CUNTIGH informe que dans le cadre de la finalisation des enjeux transversaux, la concertation des 3 EPCI est en cours et porte sur :

- Le Retour sur les éléments de diagnostic quantitatifs et qualitatifs
- La Priorisation des enjeux transversaux
- La Validation de l'armature urbaine

Elle se déroulera de la façon suivante :

1° Intervention en commission ou autres instances de gouvernance

2° Intégration des remarques et des priorisations par le cabinet pour la définition des enjeux du SCoT

3° COPIL de validation du diagnostic fin Avril début Mai

4° Validation du diagnostic et des enjeux au prochain Comité Syndical de Juin

✓ **Le Comité Syndical prend bonne note de ce point d'étape.**

En complément de ce point d'information, Mme CUNTIGH fait un rappel sur les dispositifs régionaux se rapportant à l'Aménagement du Territoire en s'appuyant sur la présentation ci-dessous

<https://www.grandest.fr/aides/>

The screenshot shows the 'Grandest.fr/aides/' website interface. At the top, there are three filter sections: 'Filtrer par bénéficiaire' (set to 'Collectivité territoriale'), 'Filtrer par compétence' (set to 'Aménagement des territoires'), and 'Filtrer par sous-compétences' (set to 'Toutes les sous-compétences'). Below these are checkboxes for 'Appels à projets uniquement' and 'Aides dématérialisées uniquement', along with a 'Réinitialiser les filtres' button. The main content area displays three cards:

- APPELS À PROJETS:** Features a landscape image and a document icon. Text: 'DATE LIMITE DE DÉPÔT : 30/06/2021', 'Relance rurale – Soutien aux travaux d'amélioration du bâti ouvert au public, des communes de...'
- AIDES:** Features a 'centre culturel' image. Text: 'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES', 'Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité'
- AIDES:** Features a half-timbered house image. Text: 'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES', 'Soutien aux centralités rurales et urbaines'

Elle invite les élus à consulter le site de la REGION et utiliser le moteur de recherche afin de trouver le dispositif qui pourrait venir cofinancer leurs projets de territoire, sachant qu'il peut être cumulable avec la DETR.

✓ **Le Comité Syndical prend bonne note de cette information.**

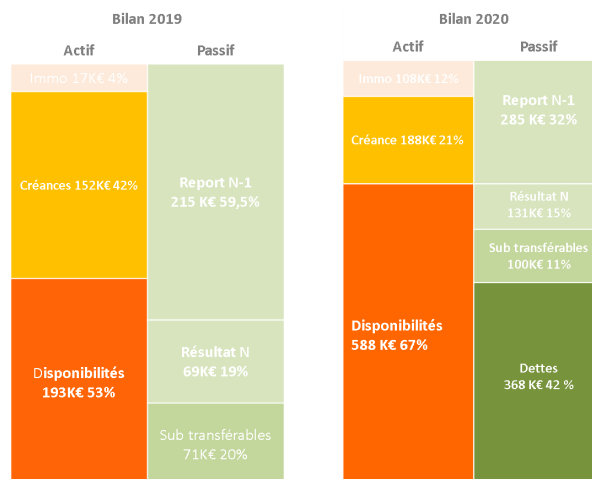
6. CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020 – DELIB DE 2021 009 + DELIB DE 2021 010 + DELIB DE 2021 011

6.1 Finances – Bilan et Résultat de l'exercice 2020

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» pages 18 à 20)

Après avoir vérifié la concordance des résultats du compte de Gestion et du compte Administratif, le Président FONTAINE présente la synthèse de l'exercice 2020.

La représentation graphique du bilan 2020 présente le schéma suivant :



Il est plus particulièrement à noter:

- des créances, d'un montant de 188 K€, correspondant aux produits rattachés soient les subventions qui sont en attente de versement
- une forte augmentation des disponibilités, soit 588 K€, s'expliquant par le versement du montant intégral du prêt fait auprès du Crédit Agricole concernant le SCOT ;
- des dettes incluant les 320 000 € plus les dettes à court terme soit les factures fournisseurs à régler

Le tableau récapitulatif des chiffres de l'exercice 2020 fait apparaître les montants suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	BP	Réalisées	BP	Réalisées
Dépenses	372 016,00 €	271 477,98 €	247 624,00 €	98 731,21 €
Recettes	333 706,00 €	402 251,96 €	332 326,60€	356 529,00 €
Résultat exercice N	- 38 310,00 €	130 773,98 €	84 702,60 €	257 797,79€
Report N-1	284 920,57 €	284 920,57 €	54 294,40 €	54 294,40 €
Résultat cumulé	246 610,57 €	415 694.55 €	138 997,00€	312 092,19€
RAR à reporter en N+1				51 412,19 €

- Un résultat excédentaire cumulé de 727 786,74€
- Un Reste à Réaliser de 51 412,19€ concernant l'Etude d'Elaboration SCOT Fin Phase 1.

6.2 Finances – Clôture et Affectation du Résultat 2020

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» page 21)

⇒ **Le Compte de Gestion - DELIB DE 2021 009 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Président expose : Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées; il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le compte de gestion du trésorier du Syndicat pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndicat adopte à l'unanimité :**

- **le compte de gestion du trésorier du Syndicat pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

⇒ **Le Compte Administratif - DELIB DE 2021 0108 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Président expose : le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Mixte ADEVA Pays vitryat de l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération du comité syndical en date du 6 Mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu que les écritures du Comptable pour l'exercice 2020 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2020 peuvent être constatés, il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget du Syndicat Mixte comme suit :

Exercice 2020						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisées	271 477.98€	402 251.96€	98 731.21€	356 529.00€	370 209.19€	758 780.96€
Restes A Réaliser			51 412.19€		€	

Exercice 2020						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		130 773.98€		257 797.79€		388 571.77€
Résultats reporté N-1		284 920.57€		54 294.40€		339 214.97€

Résultat de clôture		415 694.55€		312 092.19€		727 786.74€
<i>Résultat avec RAR</i>		<i>415 694.55€</i>		<i>260 680.00€</i>		<i>676 374.55€</i>

– d’Autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

➤ **Après en avoir délibéré, sans la présence de Monsieur Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte Adeva, et sous la présidence de M. Jean-Louis ROYER, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- le compte administratif 2020 du budget du Syndicat Mixte tel que présenté ci-dessus et donne quitus à la gestion de l'exercice 2020
- et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

⇒ **Affectation du Résultat 2020 - DELIB DE 2021 011**

Le Président expose : La délibération d’affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Rappel des règles d’affectation

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d’investissement (affectation à l’article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l’article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif :

Il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d’investissement est reporté en dépense d’investissement (au 001).

- Lorsque le résultat global et celui de la section d’investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d’affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

Après présentation du Compte administratif 2020, l’affectation du résultat se présente comme suit :

➤ Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	- 271 477.98 €
Recettes de fonctionnement	+ 402 251.96 €
Excédent de fonctionnement	+ 130 773.98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 284 920.57 €
Résultat de fonctionnement à affecter (002)	+ 415 694.55 €

➤ Détermination du besoin de financement de la section d’investissement

Dépenses d’investissement	- 98 731.21 €
Recettes d’investissement	+ 356 529.00 €
Excédent d’investissement	+ 257 797.79 €
Résultat d’investissement antérieur reporté	+ 54 294.40 €
Résultat d’investissement cumulé (001)	+ 312 092.19 €

Reste à Réaliser (RAR) – dépenses	-51 412.19 €
Reste à Réaliser (RAR) – recettes	+ 0,00 €
Solde Restes à réaliser	- 51 412.19 €

Vu les Articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l’affectation des résultats, et après avoir arrêté ce jour le Compte Administratif de l’exercice 2020, il est proposé au Comité Syndical :

- De reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser (RAR)
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- De reporter le résultat d'investissement de **312 092.19 €** au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur le budget 2021
- De reporter le résultat de fonctionnement de **415 694.55 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » sur le budget 2021

☞ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- De reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser (RAR)
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- De reporter le résultat d'investissement de **312 092.19 €** au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur le budget 2021
- De reporter le résultat de fonctionnement **415 694.55 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » sur le budget 2021

7. LE BUDGET PRIMITIF 2021

7.1 BP 2021 par Chapitre – DELIB DE 2021 0012 01

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» page 22)

Le Président FONTAINE présente un tableau récapitulatif du projet de budget primitif 2021 par chapitre.

Dépenses				Recettes			
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP	Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
011	Charges de gestion générale	112 261,00	214 491,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	284 920,57	415 694,55
60	Achats et variation des stocks	20 040,00	20 125,00	74	Dotations et participations	333 706,00	374 700,33
61	Services extérieurs	71 375,00	154 932,00	74718	Autres participations Etat	20 000,00	15 000,00
62	Autres services extérieurs	20 596,00	39 184,00	7472	Participat° Régions	34 800,00	47 076,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	250,00	250,00	74751	Participat° GFP de rattachement	187 524,00	185 044,00
012	Charges de personnel	216 510,00	228 170,00	7477	Participat° Budget communautaire et FS	76 638,00	123 743,33
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000,00	3 300,00	7478	Participat° Autres organismes	14 232,00	3 325,00
64	Charges de personnel	213 510,00	224 870,00	758	Produit Divers gestion courante	512,00	512,00
	Chapitres non globalisés	38 245,00	81 789,80				
65	Autres charges de gestion courante	4 412,00	4 124,00				
66	Charges financières	25 000,00	3 115,00				
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	3 000,00				
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 333,00	71 550,80				
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00	5 000,00				
	TOTAL DEPENSES FONCT.	372 016,00	529 450,80		TOTAL RECETTES FONCT.	618 626,57	790 394,88
SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP	Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	002	Résultat d'investissement reporté	54 294,40	312 092,19
1641	Emprunt	0,00	21 500,00	28	Amortissements des immobilisations	7 326,60	6 550,80
20	Immobilisations incorporelles	242 228,00	96 824,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
202	Réalisation de documents d'urbanisme	241 928,00 €	96 224,00 €	13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	300,00 €	600,00 €	15	Provisions pour risques et charges	0,00	65 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 396,00 €	3 120,00 €	1641	Emprunt	320 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES INVEST.	247 624,00	121 444,00	023	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	5 000,00
	RAR N-1	12 244,00 €	51 412,19 €				
			172 856,19		TOTAL RECETTES INVEST.	386 621,00	388 642,99
	TOTAL GENERAL	619 640,00	702 306,99		TOTAL GENERAL	1 005 247,57	1 179 037,87

Il précise que :

- l'étude sur l'hébergement temporaire des travailleurs qui avait été évaluée à 40 000,00 € dans cette proposition et ramenée à 20 000,00 € suite à la délibération prise en conclusion de l'étude du point 2 de l'ordre de jour, le montant des dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 011 sera alors diminué d'autant.

- suite à la liquidation de l'Association ADEVA Pays Vitryat, le Syndicat Mixte a perçu en 2020 une somme de 67 300,00 € dont il est prévu de provisionner 65 000,00 € car le contentieux concernant le financement de l'ingénierie 2012 court jusqu'en 2022.

- Concernant les dépenses d'investissement liées au SCoT, il est budgété 96 224,00 € correspondant au coût de la réalisation de la phase 2 du SCoT (PADD2) et d'1/3 de la Phase 3 (DOO3) et 21 500,00 € pour le remboursement de la première échéance annuelle du prêt contracté, pour rappel d'un montant de 320 000,00 €.

DELIBERATION DE 2021 012 01_ BUDGET PRIMITIF 2021

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2021, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Monsieur le Président soumet au Comité intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement et est présenté selon la nomenclature comptable M14 en annexe.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 9 Février 2021;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget présenté par le Président, soumis au vote par missions, il est proposé au Comité Syndical

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 conformément aux tableaux de synthèse ci-dessous :

⇒ au niveau du chapitre et des opérations pour la section de Fonctionnement,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
011	Charges de gestion générale	112 261,00	214 491,00
60	Achats et variation des stocks	20 040,00	20 125,00
61	Services extérieurs	71 375,00	154 932,00
62	Autres services extérieurs	20 596,00	39 184,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	250,00	250,00
012	Charges de personnel	216 510,00	228 170,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000,00	3 300,00
64	Charges de personnel	213 510,00	224 870,00
	Chapitres non globalisés	38 245,00	81 789,80
65	Autres charges de gestion courante	4 412,00	4 124,00
66	Charges financières	25 000,00	3 115,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 333,00	71 550,80
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DEPENSES FONCT.	372 016,00	529 450,80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	284 920,57	415 694,55
74	Dotations et participations	333 706,00	374 700,33
74718	Autres participations Etat	20 000,00	15 000,00
7472	Participat° Régions	34 800,00	47 076,00
74751	Participat° GFP de rattachement	187 524,00	185 044,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	76 638,00	123 743,33
7478	Participat° Autres organismes	14 232,00	3 325,00
758	Produit Divers gestion courante	512,00	512,00
	TOTAL RECETTES FONCT.	618 626,57	790 394,88

⇒ au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
1641	Emprunt	0,00	21 500,00
20	Immobilisations incorporelles	242 228,00	96 824,00
202	Réalisation de documents d'urbanisme	241 928,00 €	96 224,00 €
2051	Concessions, droits similaires	300,00 €	600,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 396,00 €	3 120,00 €
TOTAL DEPENSES INVEST.		247 624,00	121 444,00
	RAR N-1	12 244,00 €	51 412,19 €
			172 856,19

RECETTES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
002	Résultat d'investissement reporté	54 294,40	312 092,19
28	Amortissements des immobilisations	7 326,60	6 550,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	65 000,00
1641	Emprunt	320 000,00	0,00
023	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	5 000,00
TOTAL RECETTES INVEST.		386 621,00	388 642,99

Soit un budget global présentant un **total de dépenses de 702 306.99 €** et un **total de recettes de 1 179 037.87 €**.

☞ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2021 par chapitre présentant un total de dépenses de 690 866,99 € et un total de recettes de 1 165 661,87 € prenant en compte les modifications budgétaires apportées dans le cadre du vote du plan de financement de l'étude sur l'hébergement temporaire des travailleurs ramenée à 20.000,00 €.

La description du budget primitif 2021 devient donc la suivante :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section de Fonctionnement,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
011	Charges de gestion générale	112 261,00	203 051,00
60	Achats et variation des stocks	20 040,00	20 125,00
61	Services extérieurs	71 375,00	143 492,00
62	Autres services extérieurs	20 596,00	39 184,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	250,00	250,00
012	Charges de personnel	216 510,00	228 170,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000,00	3 300,00
64	Charges de personnel	213 510,00	224 870,00
	Chapitres non globalisés	38 245,00	81 789,80
65	Autres charges de gestion courante	4 412,00	4 124,00
66	Charges financières	25 000,00	3 115,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 333,00	71 550,80
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DEPENSES FONCT.	372 016,00	518 010,80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	284 920,57	415 694,55
74	Dotations et participations	333 706,00	361 324,33
74718	Autres participations Etat	20 000,00	15 000,00
7472	Participat° Régions	34 800,00	42 500,00
74751	Participat° GFP de rattachement	187 524,00	185 044,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	76 638,00	114 943,33
7478	Participat° Autres organismes	14 232,00	3 325,00
758	Produit Divers gestion courante	512,00	512,00
	TOTAL RECETTES FONCT.	618 626,57	777 018,88

- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
1641	Emprunt	0,00	21 500,00
20	Immobilisations incorporelles	242 228,00	96 824,00
202	Réalisation de documents d'urbanisme	241 928,00 €	96 224,00 €
2051	Concessions, droits similaires	300,00 €	600,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 396,00 €	3 120,00 €
	TOTAL DEPENSES INVEST.	247 624,00	121 444,00
	RAR N-1	12 244,00 €	51 412,19 €
			172 856,19

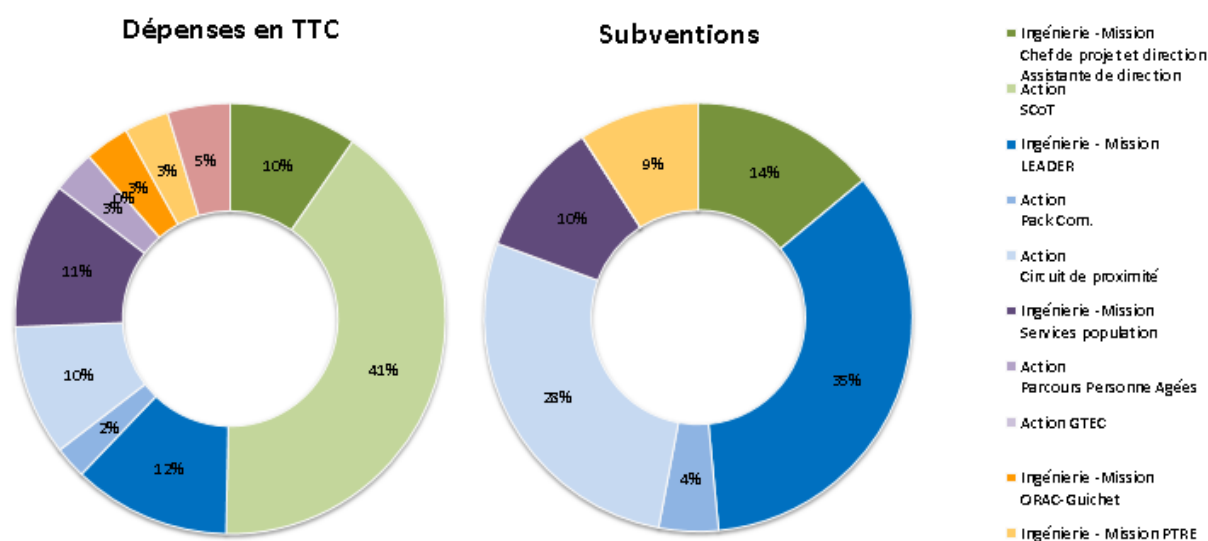
RECETTES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libelle	BP n-1	Prévu BP
002	Résultat d'investissement reporté	54 294,40	312 092,19
28	Amortissements des immobilisations	7 326,60	6 550,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	65 000,00
1641	Emprunt	320 000,00	0,00
023	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	5 000,00
TOTAL RECETTES INVEST.		386 621,00	388 642,99

7.2 BP 2021 par Mission

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» page 23)

En complément de la réflexion menée il est présenté aux élus, un diagramme présentant les dépenses et recettes prévisionnelles par mission en différenciant les besoins et ressources pour l'ingénierie des actions qui lui sont rattachées.



Les principaux cofinanceurs pour 2021 restent le Conseil Régional et les fonds Européens LEADER pour le financement de l'ingénierie et des actions menées.

7.3 Les contribution budgétaires 2021 – DELIB DE 2021 013

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» page 24)

Le Président expose : suite au budget primitif précédemment adopté, il convient de voter les montants des contributions budgétaires 2021.

Vu l'article 13 des statuts du Syndicat relatif aux recettes,

Vu la délibération de ce jour adoptant le budget primitif 2021, il est proposé au Comité Syndical de :

- définir le montant des contributions budgétaires 2021 comme suit :

Etablissement Public	Population 2020	Cotisation totale (4€/hab)
CC Vitry Champagne et Der	24 583	98 332,00€
CC Perthois Bocage et Der	5 745	22 980,00 €
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	11 933	47 732,00 €
Total	42 261	169 044,00 €

- D'autoriser le lancement de l'appel à participation par tiers en Avril, Juillet et Octobre de l'année 2021,
- D'autoriser le Président à signer les documents administratifs nécessaires à cette procédure.

☞ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- le montant des contributions budgétaires 2021 à verser au Syndicat Mixte à la carte du Pays Vitryat s'élevant à **169 044,00 €** tel que défini dans le tableau ci-dessus
- autorise le lancement de l'appel à participation par tiers en Avril, Juillet et Octobre de l'année 2021
- autorise le Président à signer les documents administratifs nécessaires à cette procédure

8. ADHESION AUX DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS REGIONALES ET NATIONALES (ANPP, CITOYENS ET TERRITOIRES, FEDESCoT, AMM)

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 26032021» page 24)

8.1 Adhésion et désignation des représentants à l'ANPP et Citoyens et Territoires – DELIB DE 2021 014

Le Président FONTAINE expose :

Citoyens et Territoires Grand Est est un réseau créé en 1994 et renouvelé à l'échelle du Grand Est en 2016, qui rassemble des territoires, des responsables associatifs, socio-économiques et des personnes ressources dans le but de renforcer la dynamique du développement des territoires dans le Grand Est.

Les missions de l'association sont multiples :

- Centre de ressources : connaissance du terrain, recueil d'expériences locales innovantes, enquêtes, études, actualité des territoires, ...
- Acteur de la formation et de l'accompagnement : projet de territoire, fusion des intercommunalités, médiation territoriale / gouvernance / démocratie locale, communes nouvelles, fonds européens, transition écologique, ...
- Animation d'un réseau : rencontres, débats, sensibilisation sur des sujets multiples ayant trait aux territoires, écoute des besoins locaux. Animation de réseaux de professionnels (Pays / PETR, GAL, DSU) et d'élus (présidents de Pays / PETR).
- Force de propositions : remontée des besoins et des suggestions des territoires auprès des pouvoirs publics dans un souci de développement équilibré des territoires (exemple : préparation des fonds UE, CPER, SRDEII, etc.).

L'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) a été créée en 1997. Elle joue un rôle d'appui concernant l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Auparavant, les cotisations à ces 2 associations étaient distinctes. Depuis 2019, elles ont décidé de s'associer en créant une adhésion commune.

Pour l'ensemble de ces thématiques, le Syndicat peut bénéficier de la force du réseau de Citoyens et Territoires et de l'ANPP et participer aux activités et rencontres mises en œuvre pour ses membres.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, il est proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2021 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00€ correspondant à la double adhésion ;
- De désigner un représentant élu du Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

☞ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association Citoyens et Territoires et à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2021 et autorise l'acquittement de la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00€ correspondant à la double adhésion,
- la désignation de Mme Pascale CHEVALLOT pour représenter le Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances,
- et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8.2 Adhésion et désignation des représentants au sein de la FédéSCoT – DELIB DE 2021 015

Le Président FONTAINE expose :

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);
- Et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus locaux et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat à rejoindre la Fédération Nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, le Président propose de renouveler l'adhésion à cette Fédération. La cotisation pour 2021 s'élèverait, en fonction de la population du périmètre de notre SCoT, à 429,00 €.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour 2021 et d'acquitter la cotisation fixée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT, dont le montant s'élève à 429,00€
- De désigner un représentant élu titulaire et un représentant élu suppléant afin de représenter le Syndicat mixte au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :**

- l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération Nationale des SCoT pour 2021 et l'acquittement de la cotisation fixée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT, dont le montant s'élève à 429,00€
- désigne M. Jean-Pierre BOUQUET, élu titulaire et M. Jean-Pierre FORMET, élu suppléant pour représenter le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT
- et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8.3 Adhésion et désignation d'un délégué à l'Association des Maires de la Marne – DELIB DE 2021 016

Le Président FONTAIRE expose :

L'Association des Maires de la Marne soutient et accompagne activement les décideurs locaux en leur offrant une gamme élargie de services et de prestations se déclinant en 5 missions :

- Délivrer des conseils juridiques personnalisés
- Diffuser une information ciblée
- Dispenser des formations concrètes
- Animer des échanges professionnels
- Exprimer des positions concertées auprès des pouvoirs publics

Leur expertise se veut complémentaire à l'ingénierie territoriale que ce soit pour l'accompagnement des porteurs de projet ou la réalisation des projets portés par le syndicat mixte.

Considérant l'intérêt de la coopération entre l'Association des Maires de la Marne et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, il est proposé au Comité Syndical de valider :

- ✓ l'Adhésion du Syndicat Mixte à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2021,
- ✓ Désigne Monsieur/Madame en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion adéquat.

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :**

- **l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2021, et l'acquiescement de la cotisation dont le montant s'élève à 355,00€**
- **Désigne M. Daniel FONTAINE en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion adéquat.**

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est évoquée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président FONTAINE lève la séance à 12h00.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel FONTAINE

Jean-Louis ROYER

Sont joints à ce compte-rendu :

La présentation faite lors de comité syndical